

Résolution adoptée
Séance plénière du 27 juin 2023

Le travail en questions

Déclaration du groupe des Non-Inscrits

Depuis la récente crise du covid, le rapport au travail a évolué et notre monde s'est transformé.

La digitalisation et la numérisation des services ne cessent de croître tandis que le management, les pénuries de ressources, le dérèglement climatique, le vieillissement de la population active ont des impacts négatifs sur le rendement des salariés. Le travail a ainsi perdu de sa centralité car il y a une sorte de désillusion que l'on retrouve à la fois chez les nouvelles et anciennes générations.

De plus, on constate dans notre société actuelle que le numérique prend de plus en plus d'ampleur et bouleverse nos organisations, les rapports sociaux et donc de facto le travail lui-même.

L'intelligence artificielle ou la robotique transforment en profondeur les métiers existants et vont sans aucun doute en créer de nouveaux, dont on peine encore à dessiner les contours.

La révolution provoquée par le numérique sera d'une grande ampleur. Pour s'y adapter, les professionnels devront faire preuve d'une grande agilité et se former durant de nombreuses années.

Les enjeux environnementaux vont également se déployer dans nos modes de travail et c'est un véritable changement de paradigme qui remet au centre du débat l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

Chers collègues, la question des nouveaux modes de travail est récurrente, elle se pose à chaque grand changement susceptible de faire évoluer les relations entre salariés et employeurs, et par répercussion, la place que l'on accorde au travail dans la société.

Cette évolution soulève des points importants car cela interroge plusieurs points :

- Le droit du travail ;
- La lutte contre les inégalités et la précarité ;
- La mutation des métiers dans l'urgence d'une transition juste.

Plus que jamais, il apparaît que le travail constitue une caractéristique essentielle de l'homme et conditionnant, n'ayons peur des mots, l'identité humaine. Il est le garant de l'échange social et peut dans certains cas conditionner l'insertion sociale.

Nous saluons le souhait du CESE de vouloir s'emparer de ce sujet car il nous interroge, in fine, sur le modèle de société vers lequel nous souhaitons évoluer.

Notre groupe a voté cette résolution.